CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 352 Subvention à l'association Union Nationale des Associations de Déportés Internés et Familles de Disparus (U.N.A.D.I.F) (10e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1;

Vu le Projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l' Union Nationale des Associations de Déportés Internés et Familles de Disparus (U.N.A.D.I.F);

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère:

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 800 euros est attribuée à 1' Union Nationale des Associations de Déportés Internés et Familles de Disparus (U.N.A.D.I.F) dont le siège social est situé 49 rue du faubourg du Temple Paris (10 e) A00061/2012_02073/20131.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants